

Vers une stratégie nationale des moyens de paiement

À l'issue de travaux réalisés par les professionnels du secteur, les Assises des moyens de paiement, organisées sous l'égide du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) et introduites par Michel Sapin, se sont déroulées le 2 juin 2015 à Bercy. Au programme : une modernisation des moyens de paiement reposant sur quatre axes à savoir (1) l'acceptation plus large de la carte bancaire, notamment pour les petits montants, (2) la simplification de l'utilisation des moyens de paiement pour les consommateurs et les entreprises avec le déploiement d'alternatives au chèque, (3) la poursuite du développement du paiement sans contact et (4) le renforcement de la sécurité des moyens de paiement. Ces Assises constituent une étape décisive de la concertation lancée pour construire une stratégie nationale globale des moyens de paiement, domaine qui touche de près la vie quotidienne des français et des entreprises. C'est aussi un secteur économique important puisque cette filière emploie environ 90 000 personnes en France et représente 6 à 7 milliards d'euros de valeur ajoutée. C'est enfin un secteur en mutation où l'innovation est constante, notamment pour répondre aux standards requis en termes de sécurité des consommateurs et de lutte contre la fraude. Sur la base des travaux des Assises du 2 juin, une stratégie nationale des moyens de paiement sera élaborée d'ici l'automne, avec un calendrier d'action à court et moyen terme. L'objectif est de répondre aux besoins des utilisateurs (consommateurs et entreprises) et de développer la compétitivité et l'innovation du secteur bancaire et de la filière industrielle des paiements. Le Ministre a annoncé que le travail de concertation se poursuivrait et que les axes identifiés seraient mis en œuvre à travers un comité de pilotage et de concertation, le comité des paiements, qui rassemblerait toutes les parties prenantes et prendrait le relais du comité national SEPA qui a fait la preuve de son efficacité. En parallèle, l'Observatoire des cartes de paiement, présidé par le Gouverneur de la Banque de France et qui assure notamment le suivi des mesures de sécurisation entreprises par les banques et les commerçants et établit des statistiques de fraude, suivra à l'avenir l'ensemble des moyens de paiement scripturaux.

Communication sur les Assises des paiements : <http://www.economie.gouv.fr/assises-des-moyens-paiement-2-juin>

Rapport du CCSF sur les travaux préparatoires :

<https://www.banque-france.fr/ccsf/fr/telechar/pdf/Assises-moyens-paiement-synthese-propositions-resultant-travaux-preparatoires-2015.pdf>

Communiqué FBF : <http://www.fbf.fr/fr/files/9X4HFM/Communique-FBF-Assises-des-moyens-paiement-02062015.pdf>

Diaporama : « les moyens de paiement en France, une filière d'excellence :

<http://www.fbf.fr/fr/files/9X4J5D/Moyens-de-paiement-chiffres-cles-et-innovation.pdf>

Chiffres clés sur les moyens de paiement en France : <http://www.fbf.fr/fr/files/87BCNH/Chiffres-cles-mdp-France-22012015.pdf>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 3 juin 2015, a décidé de laisser inchangés ses taux d'intérêt directeurs. Par ailleurs, le Conseil est revenu sur les mesures de politique monétaire non conventionnelle : « En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles, les programmes d'achats d'actifs se déroulent de manière satisfaisante. Comme nous l'avons expliqué à diverses reprises, nos achats d'actifs, à hauteur de 60 milliards d'euros par mois, devraient être effectués jusque fin septembre 2016 et, en tout cas, jusqu'à ce que nous observions un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à notre objectif de taux inférieurs à, mais proches de 2% à moyen terme. En procédant à son évaluation, le Conseil des gouverneurs suivra sa stratégie de politique monétaire et se focalisera sur les tendances en matière d'inflation, abstraction faite des fluctuations, dans un sens ou dans l'autre, concernant les mesures d'inflation, pour autant qu'elles soient considérées comme transitoires et comme n'influant pas sur les perspectives de stabilité des prix à moyen terme. Nos mesures de politique monétaire ont contribué à un assouplissement généralisé des conditions financières, à une remontée des anticipations d'inflation et à des conditions d'emprunt plus favorables pour les entreprises et les ménages. Les effets de ces mesures se font sentir sur l'économie et contribuent à la croissance économique, à la réduction de la sous-utilisation des capacités de production et à une expansion de la monnaie et du crédit. La mise en œuvre intégrale de l'ensemble de nos mesures de politique monétaire apportera le soutien nécessaire à l'activité économique dans la zone euro, ramènera durablement les taux d'inflation vers des niveaux inférieurs à, mais proches de 2% à moyen terme et renforcera l'ancrage solide des anticipations d'inflation à moyen et long terme. »

Banque de France

Prévisions macroéconomiques pluriannuelles

À partir du 4 juin 2015 la Banque de France diffuse deux fois par an des prévisions macroéconomiques portant sur l'année en cours et sur les deux années suivantes. Selon les projections macroéconomiques pour la France effectuées dans le cadre de l'Eurosystème, après trois années de croissance atone, le PIB croîtrait en moyenne annuelle de 1,2% en 2015 puis de 1,8% en 2016 et 1,9% en 2017.

https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/previsions-economiques-juin-2015.pdf

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2015-538 du 15 mai 2015 relatif au compte sur livret d'épargne populaire :

<http://leqifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030595864&dateTexte=&categorieLien=id>

SUIVI DE PLACE ET ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

La banque BFC-AG devient LCL

Le 8 mai 2015, la Banque Française Commerciale des Antilles Guyane (BFC-AG), filiale LCL depuis 2005, intègre le réseau LCL. La banque bénéficie ainsi de la marque LCL et poursuit son activité. Grâce à cette fusion, l'activité de la banque est maintenue sur l'ensemble des 3 départements d'Outre-mer de Guadeloupe, Martinique et Guyane, et des 2 Collectivités d'Outre-mer, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Conférence des Banques centrales francophones : rencontre annuelle en Martinique

La Banque de France a organisé du 13 au 15 mai en Martinique, la 22^{ème} Conférence des Gouverneurs des Banques centrales des Pays Francophones. Initiée par la Banque de France et réunie pour la première fois en 1994, cette rencontre annuelle constitue une occasion privilégiée pour les institutions concernées d'échanger et de confronter leurs analyses sur des questions d'intérêt commun, notamment les sujets d'actualité économique et financière.

L'édition 2015 a réuni, sous la présidence de M. Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France, les gouverneurs ou sous-gouverneurs de banques centrales de 30 pays francophones. Cette 22^{ème} édition était consacrée au thème « La Banque centrale et les risques ». Elle a permis de débattre du paradoxe apparent, souvent traité dans le cadre des instances internationales entre, d'une part, une trop faible prise de risque économique, à la fois cause et conséquence de l'atonie de la reprise et de l'investissement et, d'autre part, la maîtrise d'un possible risque financier excessif. L'ordre du jour s'est articulé autour de trois sessions : « Prise de risques économiques et politique monétaire », « Maîtrise des risques financiers et politique prudentielle » et « Risque patrimonial et relation de la Banque centrale à l'actionnaire ». L'édition de 2016 sera organisée par la Banque des États de l'Afrique Centrale.

Légère hausse des prix des carburants au 1^{er} juin 2015

Le décret n° 2013-1314 du 27 décembre 2013 prévoit que les prix des produits pétroliers et du gaz sont révisés chaque mois en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar constatées lors du mois précédent. En mai 2015, le Brent a atteint son plus haut niveau depuis plus de cinq mois. Cette tendance résulte principalement des prévisions de croissance de la production américaine en 2015/2016, fortement réduites, et par des tensions géopolitiques au Moyen-Orient. L'effet de la parité monétaire euro/dollar atténuée en partie ces tendances haussières puisque l'euro se rétablit face au dollar, son cours étant passé en moyenne à 1,122 en mai contre 1,072 en avril 2015.

Au 1^{er} juin 2015, le prix du super son plomb s'établit à 1,49 €/l, soit +2 cts/l par rapport à mai 2015. Le gazole route s'élève à 1,28 €/l, soit +2 cts/l par rapport à mai 2015. Source : www.guadeloupe.pref.gouv.fr

Parution du rapport annuel 2014 de l'IEDOM Guadeloupe et du bilan économique 2014 de l'Insee Guadeloupe

Le 15 juin 2015, l'Insee Guadeloupe et l'IEDOM Guadeloupe ont publié leur monographie pour l'année 2014. À cette occasion, Monsieur Jean-Éric PLACE, chef de service régional de l'Insee à Basse-Terre, et Monsieur Jean-Marie PAUGAM, directeur de l'IEDOM aux Abymes, ont rappelé les grandes tendances de l'année 2014 à la Guadeloupe. Dans la continuité de 2013, l'économie guadeloupéenne a poursuivi son ralentissement. La consommation des ménages a manqué de dynamisme malgré la faible inflation et l'investissement est resté trop limité pour favoriser une reprise. Excepté au deuxième trimestre, l'indicateur du climat des affaires, traduisant le moral des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité, est resté dégradé. Pour les mois à venir, la conjoncture demeure incertaine et, dans un contexte économique national contraint, la morosité devrait perdurer au premier semestre 2015. Les incertitudes subsistent et continuent de peser sur les différents secteurs et les agents économiques. Les rapports de l'IEDOM et de l'Insee sont téléchargeables sur les sites : www.iedom.fr et www.insee.fr

BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Reconduction de l'octroi de mer

Le projet de loi modifiant la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer a été adopté par l'Assemblée nationale le 1^{er} juin 2015. Ce projet de loi transpose en droit interne la décision de décembre 2014 du Conseil de l'Union Européenne. Il doit permettre la reconduction au 1^{er} juillet 2015 de ce régime fiscal spécifique aux départements et régions d'Outre-mer. Selon le ministère de l'Outre-mer, ce projet de loi comporte plusieurs dispositions visant à simplifier et moderniser le régime de l'octroi de mer, dont notamment l'exclusion des plus petites entreprises du champ de la taxe, l'extension des possibilités d'exonérations d'octroi de mer au profit des établissements de santé, de recherche, d'enseignement ou d'organismes caritatifs ou philanthropiques, etc. Le texte sera examiné prochainement par la commission mixte paritaire en vue de son adoption définitive avant son entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

Lancement des programmes européens 2014-2020

Une réunion de lancement des programmes européens 2014-2020 s'est tenue le 5 juin 2015 au CWTC à Jarry. Plus d'un milliard € sera alloué en faveur du développement économique et social du territoire guadeloupéen, dont 522 millions € au titre du FEDER, 254 millions € au titre du FSE, 171 millions € au titre du FEADER, 9 millions € au titre du FEAMP et 65 millions € au titre de la coopération territoriale européenne. Suite à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier

2014, le Conseil Régional de Guadeloupe devient autorité de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE et organisme intermédiaire avec une subvention globale pour certaines mesures régionalisées du FEAMP. L'État est autorité de gestion pour le FEAMP et une partie du FSE. Le Conseil Départemental est organisme intermédiaire avec subvention globale pour une partie du FSE.

En Guadeloupe, le coût de possession et d'usage d'une automobile est élevé par rapport à la France métropolitaine

Selon un rapport publié en mai 2015 par l'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Région Guadeloupe, le budget que consacrent les ménages guadeloupéens à leurs véhicules automobiles est largement supérieur à celui des ménages résidant en France métropolitaine. L'écart mesuré dans le cadre de l'échantillon de l'étude est, au minimum de 34 % et, au maximum, de 56 %. Les différences constatées tiennent, entre autres, aux écarts de prix qui concernent tous les postes de dépenses (achat, assurance, prix de pièces d'usure...), à l'usage (frais proportionnels au kilométrage parcouru) et aux conditions climatiques de roulage (climat et réseau routier). Source : www.observatoire-outr-mer.interieur.gouv.fr

88 000 tonnes de cannes broyées à Marie-Galante

La récolte de canne à Marie-Galante s'est terminée le 12 juin 2015. 88 000 tonnes de cannes ont été broyées, et 9 000 tonnes de sucre ont été produites. Ces résultats sont en hausse par rapport à l'an passé (78 239 tonnes de cannes broyées et 8 166 tonnes de sucre produit).

ACTUALITÉS RÉGIONALES

Nouvelle préfète déléguée dans les Îles du Nord

Par décret du 21 mai 2015, Madame Anne Laubies a été nommée préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Elle succède à Philippe Chopin. Madame Anne Laubies s'est rendue à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy les 8 et 9 juin 2015.

Saint-Martin : 14^e édition du SMART

Du 13 au 15 mai 2015 s'est tenue la 14^e édition du salon touristique SMART (Sint Maarten/Saint Martin Annual Regional Tradeshow) à Saint-Martin. Tour opérateurs, agents de voyage et grossistes, principalement en provenance du Canada, des États-Unis et de l'Europe, ont fait le déplacement afin de rencontrer les différents acteurs régionaux et négocier les futures opportunités commerciales.

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE REFERENCE					Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Prix (Source : Insee)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	Guadeloupe France entière	Avril	2015	130,6 128,3	0,5 % 0,1 %	0,7 % 0,1 %
Demandeurs d'emploi (Source : Deccte)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) (données CVS)		Avril	2015	57 460	-0,4 %	1,6 %
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Exportations (en cumul - millions d'euros) Importations (en cumul - millions d'euros)		Avril	2015	63,2 828,9	- -	-17,2 % -2,9 %
Créations d'entreprises (Source : Insee)	Nombre d'entreprises créées (hors auto-entreprises)		Mai	2015	272	-20,0 %	-26,3 %
Vulnérabilité des ménages (Source : Iedom)	Personnes physiques en interdiction bancaire Retraits de cartes bancaires (Flux)		Cumul annuel		1 698	-	-5,1 %
			Mai	2015	19 480	1,6 %	-1,4 %
					286	-43,7 %	-48,3 %

INDICATEURS SECTORIELS					Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (Source : Aéroport Pôle Caraïbe)	Nombre de passagers (entrées + sorties, hors transit)		Avril	2015	180 981	-5,3 %	4,2 %
			Cumul annuel		759 416	-	1,9 %
Trafic maritime (Source : Guadeloupe Port Caraïbe)	Trafic net de marchandises (tonnes) Nombre de passagers (entrées + sorties)		Avril	2015	240 027 72 923	-1,5 % -22,3 %	-3,7 % 12,7 %
Immatriculations (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs		Mai	2015	926	-22,6 %	-8,3 %
			Cumul annuel		5 843	-	1,6 %
Consommation de ciment (Source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)		Mai	2015	14 527	-15,0 %	-9,0 %
			Cumul annuel		80 388	-	-5,6 %

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	date d'effet
Taux de la facilité de prêt marginal	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	0,30%	10/09/2014
	-0,20%	10/09/2014

Taux d'intérêt légal 1er semestre 2015 - JORF du 27/12/2014

Créances de personnes physiques	Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/15)					
(Hors besoins professionnels) :	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*	
	4,06%	1,00%	1,50%	2,00%	0,75%	
Autres cas :	0,93%			* hors prime d'Etat		

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA

Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Février	Mars	Avril	Mai
0,0640%	0,0500%	-0,0270%	-0,0800%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

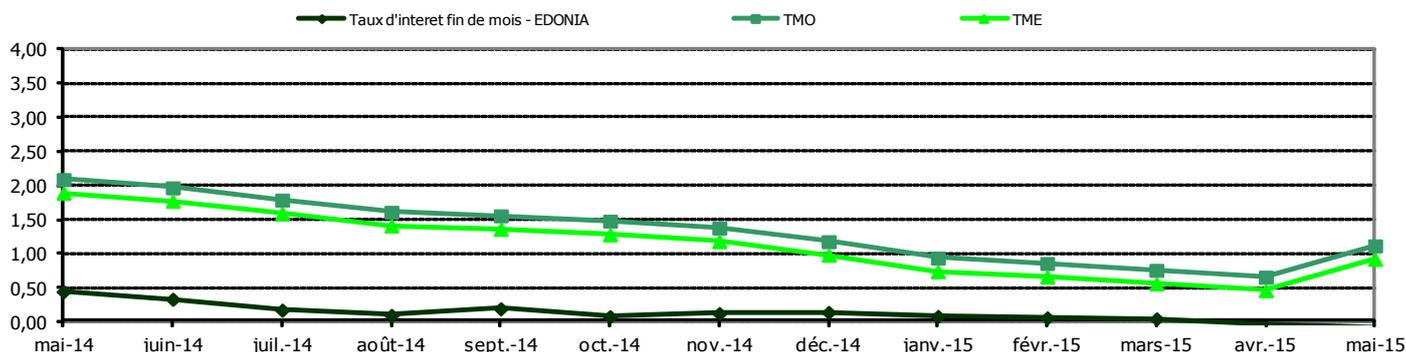
Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Février	Mars	Avril	Mai
0,66%	0,56%	0,46%	0,92%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} avril 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	4,49%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,57%
Prêts à taux variable	4,09%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,01%
Prêts-relais	4,73%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,76%
Autres prêts		Découverts en compte	13,28%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,23%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,87%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	14,15%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	9,04%	Découverts en compte	13,28%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

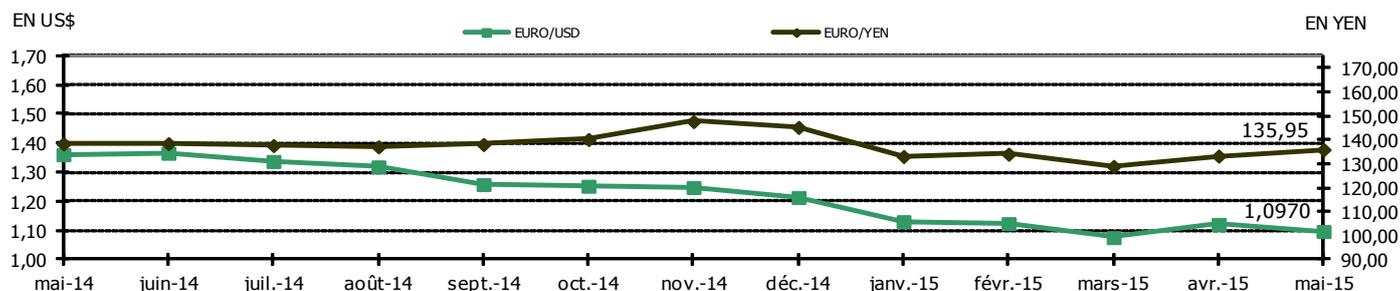
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,0970	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,3409	EURO/SRD (Surinam)	3,705
EURO/JPY (Japon)	135,9500	EURO/BWP (Botswana)	10,8813	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	1,9644
EURO/CAD (Canada)	1,3650	EURO/SCR (Seychelles)	14,7297	EURO/DOP (Rép. Dom.)	49,222
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7190	EURO/MUR (Maurice)	38,828	EURO/BBD (La Barbade)	2,1949
EURO/SGD (Singapour)	1,4799	EURO/BRL (Brésil)	3,4522	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	6,955
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,5052	EURO/VEF (Vénézuéla)	6,9053	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3403,2919	EURO/XCD (Dominique)	2,9631	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. DE SEZE - Responsable de la rédaction : J-M. PAUGAM

Editeur et Imprimeur : IEDOM - Parc d'activité de la Providence - Zac de Dothémare - 97139 Les Abymes

Achevé d'imprimer le 16 juin 2015 - Dépôt légal : 16 juin 2015 - ISSN 1240- 3806